



L'OCTA BRETAGNE

Votre partenaire régional de la taxe d'apprentissage



L'OCTA Bretagne

Depuis janvier 2016, un seul collecteur régional toutes branches et vingt collecteurs nationaux dits « de branche » sont habilités à collecter la taxe. En choisissant l'unique collecteur régional, quel que soit sa branche d'activité, les entreprises bretonnes ont la certitude de participer activement à l'économie de leur territoire. En effet l'OCTA Bretagne s'engage à respecter, en toute transparence, les choix d'affectation aux établissements, et garantit également que les fonds non affectés sont versés exclusivement à des écoles bretonnes afin de soutenir la formation, en Bretagne, de vos futurs salariés et les emplois de demain en région.

Simplifier le versement de la taxe

Avec une offre de service gratuite et sur-mesure pour les entreprises et les experts-comptables, votre OCTA régional s'appuie sur des compétences reconnues et un système complet de gestion de la taxe d'apprentissage. Les entreprises et les experts-comptables bénéficient de l'accompagnement et de la réactivité d'une équipe de spécialistes présents sur les 4 départements bretons, pour le calcul et le versement de la taxe, le traitement et le suivi des dossiers.

En 2018, plus de 18 000 entreprises bretonnes, directement ou via leur expert-comptable, ont fait confiance à l'OCTA Bretagne pour le versement de leur taxe.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BRETAGNE



La CCI Bretagne est l'établissement

régional fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne. Parlement des entreprises bretonnes, elle représente les intérêts de 123 000 ressortissants auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques régionaux. La CCI Bretagne assure un rôle de corps intermédiaire à vocation économique et promeut le développement des entreprises et des territoires.

En savoir plus : www.bretagne.cci.fr

LA CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE BRETAGNE



La Chambre régionale de métiers et de l'artisanat

(CRMAB) fédère les 4 Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) départementales. Ensemble, elles élaborent et mettent en œuvre une politique régionale en faveur des 54 000 artisans bretons. Ce réseau implanté sur l'ensemble du territoire assure la représentation et la promotion de l'Artisanat auprès des acteurs institutionnels et économiques.

Au quotidien, les CMA accompagnent et conseillent les artisans dans toutes les étapes de la vie de leur entreprise : création-reprise-transmission, formalités, développement, formation...

En savoir plus : www.crma.bzh

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DE BRETAGNE



Les Chambres d'agriculture de Bretagne sont les acteurs

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE

de référence dans les projets des exploitations agricoles et des territoires. Fédérées entre elles, les Chambres d'agriculture portent et mettent en œuvre un projet agricole partagé, vivant et issu du terrain. A l'écoute des interrogations des 42 000 agriculteurs et agricultrices bretons et en veille permanente, elles anticipent les évolutions et accompagnent les mutations de l'agriculture.

Elles mènent des actions concertées à l'échelle de la Bretagne en matières de Politique agricole, d'économie des filières, d'aménagement des territoires et d'urbanisme, de protection de l'environnement et de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux, de développement et de performance des entreprises agricoles, de formation des futurs actifs et des actifs agricoles de recherche et développement en productions animales et végétales et de promotion de l'agriculture, des métiers et des produits.

En savoir plus : www.bretagne.synagri.com

Vos contacts

Témoignages

L'OCTA Bretagne, vu par des entreprises bretonnes bénéficiaires

CCI Bretagne - Cap Courrouze - 1-A rue Louis Braille - BP50514 - 35005 Rennes Cedex
Tél : 02 99 25 41 41 - Mail : ccir@bretagne.cci.fr